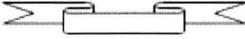




REPUBLIQUE  FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité  
DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2024-25**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 12 Procurations : 2 Votants : 14

DATE DE CONVOCATION : 29 mars 2024

VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** et le **HUIT AVRIL** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick - NADAL BLIN Sylvie –DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absents : SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - BARSALOU André

Procurations : SAEZ Muriel à NADAL BLIN Sylvie - GALEYRAND Éric à RICHARD François

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Demande de mise en place d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée de la création du contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour permettre à la collectivité d'accompagner un salarié dans sa formation et son insertion professionnelle.

Le PEC s'adresse à des bénéficiaires d'horizons différents : motivés, volontaires, prêts à se former et à s'investir dans le monde professionnel.

Le service technique est en sous-effectif et il convient de procéder à l'embauche d'un nouveau contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).  
Il propose de demander la mise en place dans la commune d'un contrat PEC au service technique à temps complet pour une durée de 12 mois.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** auprès de Pôle Emploi la mise en place d'un contrat PEC pour le service technique à temps complet pour une durée de 12 mois.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 011-211102678-20240408-D2024\_25-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

